



Province de Québec
MRC de Bécancour
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 23-2021 RELATIF À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée

Que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Françoise tenue le 3 août 2021, AVIS DE MOTION a été donné concernant le règlement 23-2021 relatif à la gestion des matières résiduelles. Le projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Donné à Sainte-Françoise, ce 5 août 2021.


Carine Neault, secrétaire-trésorière

Certification de publication
(articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 5 août 2021.


Carine Neault, secrétaire-trésorière